

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250924-D-2025-09-007-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Délibération N° 2025.09.007

OBJET : ASS – DECISION MODIFICATIVE n°1/2025

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi **vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq**, au siège du syndicat à ABLIS.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil délibère sans condition de quorum, suite à la convocation, avec le même ordre du jour, pour la séance du 17 septembre 2025, durant laquelle le quorum n'avait pu être atteint.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AVENEL François BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier GODEAU Hervé GATINEAU Christian LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre	X X X X X X X	X X X X X X X	X X X X X X X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE				
CORBREUSE				
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	7 (- pouvoir)	7 (- pouvoir)	7 (- pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : /

Arnaud BAGUENIER est élu secrétaire de séance.

Date de convocation	18/09/2025
Nombre de délégués en exercice	34
Nombre de délégués prenant part au vote	7
Pour	7
Contre	-
Abstentions	-

Il convient d'ajuster le budget 2025 pour prendre en compte les modifications suivantes :

- Signature d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau seine Normandie pour la mise en conformité des branchements des particuliers (en dépense et en recette de fonctionnement).
- Installation des trackers solaires à la station d'épuration d'Ablis Les Vignes.
- Travaux supplémentaires concernant les opérations aux stations d'épuration d'Ablis, St-Arnoult et La Celle-les-Bordes.
- Subvention majorée pour les travaux de réhabilitation de la station d'Ablis Les Vignes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2025 du service Assainissement Collectif ;

VU le projet de décision modificative n°1/2025 du service Assainissement Collectif ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires pour la clôture des comptes ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2025 du service Assainissement qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation –

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
67	Charges exceptionnelles	114.050 €		Subvention d'exploitation	114.050 €
	TOTAL	114.050 €		TOTAL	114.050 €

- Section d'investissement –

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
20	Immobilisations incorporelles	-50.000 €		Subventions d'investissement	101.130 €
23	Immobilisations en cours	320.000 €			
27	Autres immobilisations financières	-168.870 €			
	TOTAL	101.130 €		TOTAL	101.130 €

Fait à Ablis, le 29 septembre 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JPM', is written over a horizontal line.